



DECISION DU MAIRE

N° 298

DATE

24 mars 2023

Demande de subvention à la Région d'Île-de-France, pour l'extension de caméras dans le centre-ville, dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement en vidéoprotection

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 26^{ème} alinéa,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 25,

Vu le dispositif de la Région d'Île-de-France concernant le dispositif régional de soutien à l'équipement en vidéoprotection,

Considérant que l'installation de quatre caméras sont nécessaires dans le cadre de la continuité de la politique de sécurité initiée par la commune de Poissy,

Considérant que le montant total des installations est estimé à 69 201 € HT, soit 83 041 € TTC,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'approuver le projet et son plan de financement.

Article 2 :

D'approuver le montant estimé de l'opération s'élevant à 69 201 € HT et 83 041 € TTC.

Article 3 :

D'arrêter le montant exact de la somme inscrite au budget 2023.

Article 4 :

De solliciter des subventions de la Région d'Île-de-France, et de présenter un dossier de demande de subvention, au taux maximum.

Article 5 :

De signer tout acte concernant cette demande de subvention, conventions, avenants, annexes éventuels, ainsi que tous documents s'y rattachant.

Article 6 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS